

FORMATION

FORMATIONS ANRMP

- ✓ ANNEE 2015
- ✓ ANNEE 2014
- ✓ ANNEE 2013
- ✓ ANNEE 2012
- ✓ ANNEE 2011
- ✓ ANNEE 2010

**CELLULE ETUDES ET DEFINITION
DES POLITIQUES**

PIECE JOINTE

- *Formation des Parlementaires du 29 au 31 juillet 2015*

Les jeudi 30 et vendredi 31 juillet 2015, à l'initiative de l'ANRMP, s'est tenu à NSA Hôtel de Grand-Bassam, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sur le thème : «**L'Assemblée nationale et l'ANRMP : deux Institutions au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire**».

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Docteur Ali DIOMANDE, Conseiller du Président de la République, chargé des Structures rattachées, représentant le Président de la République, en présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Non Karna COULIBALY, Président de l'ANRMP ;
- Monsieur OUEGNIN Guy Daniel, 2^{ème} Adjoint au Maire, représentant le Maire de la Commune de Grand-Bassam ;
- Monsieur AKA Aouélé, Vice-Président de l'Assemblée nationale ;
- Monsieur SIDIBE Abdoulaye, Président de la section Côte d'Ivoire de l'APNAC ;
- Monsieur BROU Yao Paul, Sous-Directeur de la Formation et des Appuis Techniques, représentant le Directeur des Marchés Publics.

Le séminaire a enregistré la participation de quatre-vingt-dix (90) personnes représentant le Réseau des Parlementaires Africains pour la Lutte contre la Corruption (APNAC), les Présidents des Commissions permanentes et le personnel des Services législatifs de l'Assemblée nationale, l'ANRMP, la Direction Générale du Budget et des Finances et la Direction des Marchés Publics.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq (05) allocutions : celle du représentant du Premier magistrat de la commune de Grand-Bassam, celle du Vice-Président de l'Assemblée nationale, celle du Président de la section Côte d'Ivoire de l'APNAC, celle du Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics et celle du représentant du Président de la République.

Dans son allocution de bienvenue, le représentant du Maire s'est réjoui du choix de sa commune pour accueillir le présent séminaire des Parlementaires, a souhaité le

séminaire de formation, tout en formant le vœu que ce genre d'initiative soit étendu aux collectivités décentralisées.

A sa suite, Monsieur AKA Aouélé, Vice-Président de l'Assemblée nationale, représentant le Président de l'Assemblée nationale, a, dans un premier temps « *salué et remercié les autorités de l'ANRMP qui ont conçu et réalisé la tenue de ce séminaire, afin de donner de la matière aux députés en général et ceux de l'APNAC-CI en particulier* ». Il a ensuite relevé l'importance de ce séminaire qui devra renforcer les capacités des députés dans la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, car insistera-t-il, ces fléaux que sont la malgouvernance et la corruption pourraient compromettre les ambitions d'émergence de la Côte d'Ivoire. Pour finir, il a formé le vœu que le présent séminaire aboutisse à des résolutions qui permettent de faire reculer le phénomène grandissant de la corruption.

Prenant la parole au nom des membres du Réseau des Parlementaires Africains pour la Lutte contre la Corruption (APNAC), le Président de la section Côte d'Ivoire, après avoir témoigné sa gratitude à l'Autorité de régulation, a indiqué que la présente formation a pour but de renforcer les capacités des parlementaires sur le processus d'élaboration du budget, sur les procédures de passation et de régulation des marchés publics. Il a enfin fait savoir que ce séminaire devra permettre à l'Assemblée nationale de jouer plus efficacement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale.

S'adressant à son tour aux séminaristes, le Président de l'Autorité de régulation, s'est réjoui de l'effectivité de ce séminaire à l'intention des Parlementaires, ce qui constitue un fait inédit. Il a poursuivi en indiquant que l'ANRMP, de par sa composition, représente le microcosme de la nation, à savoir le secteur privé, l'administration et la société civile.

A la suite des différentes interventions, l'honneur est revenu à M. Ali DIOMANDE, Président du séminaire, de livrer son message. Il s'est réjoui de la belle initiative prise par l'ANRMP de former les Parlementaires, initiative que la Présidence de la République salue à sa juste valeur, d'autant plus que « *l'opportunité et la pertinence de ce séminaire de formation sur les marchés publics sont manifestes* » et cela, ajoutera-t-il, au regard du rôle de l'Assemblée nationale.

Il a poursuivi pour indiquer que ce séminaire démontre la réactivité de l'ANRMP face aux défis d'efficacité et de crédibilité de notre système des marchés publics.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller a invité les séminaristes à s'investir pleinement dans les travaux afin de parvenir à l'objectif visé, puis déclaré, au nom de Monsieur le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, officiellement ouvert, le séminaire sur les marchés publics portant sur le thème : « **L'Assemblée nationale et l'ANRMP : deux Institutions au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire** ».

Après les allocutions d'ouverture, les travaux qui se sont déroulés en plénière, ont porté sur trois (3) communications.

Les formateurs de la Direction Générale du Budget et des Finances, de la Direction des Marchés Publics et de l'ANRMP ont successivement traité les trois (03) modules retenus par le séminaire :

Module 1 : *le processus d'élaboration du budget et le rôle de l'Assemblée nationale*

Module 2 : *les procédures de passation des marchés publics*

Module 3 : *la régulation des marchés publics*

Le premier thème relatif au « *processus d'élaboration du budget et le rôle de l'Assemblée nationale* » a été développé en deux parties respectivement par Monsieur N'DA Ange, Sous-Directeur des EPN, des Entreprises Publiques et des Projets cofinancés à la Direction du Budget de l'Etat, et Monsieur TCHIMOU Konan, Sous-Directeur à la Direction de la Réforme Budgétaire et de Modernisation de la Gestion Publique.

Dans son intervention, le Sous-Directeur des EPN, des Entreprises Publiques et des Projets cofinancés a d'abord mis en évidence le processus de préparation du budget à travers les aspects techniques de l'élaboration du budget de l'Etat et les aspects politiques caractérisés par l'adoption du projet de budget par le conseil des Ministres, l'examen et le vote du budget par l'Assemblée nationale. Il a ensuite évoqué le rôle des administrateurs de crédits délégués et des Directeurs des affaires administratives et financières dans ce processus.

Le processus d'élaboration du budget et le rôle de l'Assemblée nationale « *dans le cadre de la réforme introduite par la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)* » a été ensuite présenté aux participants par M. TCHIMOU Konan. Cette nouvelle Loi fait apparaître le nouveau cadre juridique du contrôle Parlementaire pendant l'élaboration, le vote et l'exécution du budget.

Le second module portant sur « *les procédures de passation des marchés publics* » a été présenté par Monsieur BROU Yao Paul, Sous-Directeur de la Formation et des Appuis Techniques à la Direction des Marchés Publics.

Dans son intervention, M. BROU a, de prime abord, défini la notion de marchés publics, relevé les enjeux des marchés publics et indiqué les différentes étapes et fonctions des marchés publics.

Il a ensuite fait ressortir les principes régissant les marchés publics, déterminé les outils de gestion des marchés publics et annoncé les mesures nouvelles de promotion des PME. Le Sous-Directeur a terminé sa présentation en insistant sur les défis qui attendent les marchés publics, à savoir la conjugaison de la célérité, de la régularité, de la transparence et de l'efficacité.

Le troisième et dernier module du séminaire portant sur « *la régulation des marchés publics* » a été respectivement présenté par Monsieur KOSSONOU Olivier, Secrétaire général de l'ANRMP et Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'Autorité de régulation.

l'ANRMP, a revisité la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de régulation. Il a ensuite présenté les activités de l'ANRMP à travers ses cellules spécialisées, à savoir la Cellule Etudes et Définition des Politiques, la Cellule Recours et Sanctions et la Cellule Audits Indépendants.

Relativement au second thème portant sur « *la bonne gouvernance dans les marchés publics : une autre bastille à prendre* », il a été développé par le Président de l'Autorité de régulation. Cette communication a mis en lumière la relation existant entre la régulation des marchés et la bonne gouvernance. Cette relation transparait, d'une part, dans l'application des principes de bonne gouvernance dans les marchés publics, et d'autre part, dans la lutte contre les violations de la réglementation des marchés publics, les manœuvres frauduleuses et les actes de corruption.

Abordant le dernier point de cette présentation, Monsieur COULIBALY Non Karna, Président de l'Autorité de régulation, a insisté sur la nécessaire implication des parlementaires dans le combat pour la bonne gouvernance. Pour lui, cette implication s'avère nécessaire du fait des enjeux d'une bonne gouvernance des marchés publics pour la nation. Il a terminé en invitant les parlementaires à s'engager et à agir pour la promotion de la bonne gouvernance.

II. LES ECHANGES

Aux termes des présentations et différents échanges, les participants ont fait ressortir les préoccupations suivantes :

Au titre du processus d'élaboration du budget et le rôle de l'Assemblée nationale :

1. l'applicabilité de la réforme budgétaire de l'UEMOA dans le système national ;
2. l'absence d'un mécanisme de suivi-évaluation dans le processus d'exécution budgétaire ;
3. la vulgarisation des réformes budgétaires devant le parlement ;
4. la mise en œuvre des réformes sans mesures de coercition.

Au titre des procédures de passation des marchés publics :

1. les difficultés pour les entreprises ivoiriennes d'accéder aux marchés publics dans la zone UEMOA ;
2. le manque de qualité dans l'exécution des ouvrages publics : le cas des marchés d'entretien routier ;
3. l'insuffisance de transparence dans l'attribution des marchés publics ;
4. l'assouplissement des critères de participation et d'évaluation dans les marchés publics pour les PME.

Au titre de la régulation des marchés publics :

1. le mauvais classement de la Côte d'Ivoire dans les indices de perception de la corruption au plan international ;
2. le débat relatif au délai non respecté dans l'exécution des marchés publics ;

4. le fonctionnement et l'indépendance de l'ANRMP.

II. LES RECOMMANDATIONS

A l'issue du séminaire, les recommandations ci-après ont été faites :

Au titre du processus d'élaboration du budget et le rôle de l'Assemblée nationale :

1. vulgariser l'ensemble des informations concernant les nouvelles mesures en faveur de l'accès des PME aux marchés publics ;
2. impliquer davantage le parlement dans le processus d'élaboration et d'exécution du budget ;
3. multiplier les séminaires sur les réformes budgétaires à l'intention des parlementaires ;
4. renforcer le mécanisme de sanctions de l'ANRMP.

Au titre des procédures de passation des marchés publics :

1. mettre en œuvre le principe de réciprocité dans l'attribution des marchés publics au sein de la zone UEMOA ;
2. améliorer le mécanisme de contrôle et d'audit pendant l'exécution des marchés publics ;
3. encourager les entreprises ivoiriennes à s'approprier les voies de recours pour faire valoir leur droit dans le processus des marchés publics ;
4. favoriser un cadre d'échange entre les entreprises et l'administration fiscale en vue d'assouplir les conditions de délivrance des attestations fiscales pour leur participation aux appels d'offres.

Au titre de la régulation des marchés publics :

1. créer l'ANRMP par loi organique pour avoir un fonctionnement autonome à l'instar des autres institutions de la République ;
2. inviter le Président de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics pour une séance d'information parlementaire radio-télévisée à la prochaine session parlementaire ;
3. mettre en place une cellule d'éveil tripartite entre la Direction des Marchés Publics, l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics et l'Assemblée nationale à travers l'APNAC Côte d'Ivoire, en vue de créer un cadre d'échanges permanents sur les marchés publics ;
4. créer au sein de l'ANRMP une cellule chargée du suivi de l'exécution des marchés publics et des chantiers ;
5. mettre en place un guichet unique logé à l'ANRMP pour tous les documents relatifs aux marchés publics ;

international ;

7. mettre en place un comité ad'hoc pour le suivi des présentes recommandations.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au séminaire de formation des parlementaires ont noté avec satisfaction la tenue du séminaire qui renforce leur capacité en matière de marchés publics et ont exprimé leur remerciement et leur gratitude à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République pour avoir accepté de placer ce séminaire sous sa présidence, en désignant son conseiller chargé des structures rattachées pour le représenter ;
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale pour avoir permis la mise en place au sein de l'Assemblée nationale, d'une structure spécialement dédiée à la lutte contre la corruption ;
- Monsieur le Président, le Conseil et tout le personnel de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics pour avoir organisé et financé le présent séminaire;
- Monsieur le Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget pour son soutien à l'initiative de l'ANRMP ;
- Monsieur le Directeur Général du Budget et des Finances pour avoir permis à ses collaborateurs d'apporter une importante contribution aux travaux en présentant des communications relatives au processus d'élaboration du budget et à la fonction contrôle des marchés publics.

Fait à Grand-Bassam, le 31 juillet 2015

Le séminaire